

[Texte]

time to express, in a new Immigration Act, the new reality which is shaping national and international affairs. Policies and procedures must reflect the ability to deny opportunities for continuation of some past practices—that is, monocultural domination—and to expand the range of opportunities for existing and emerging realities. Multiculturalism must become more than “folk-dancing and painted eggs”.

We can no longer afford to have Manpower and Immigration officials, despite frequent good intentions, to act as unwitting partners to those interests that exploit the victims of circumstance not of their own making. We should no longer tolerate having civil servants engaging in procedures which result in “uncivil bullying” of the victims of circumstance and the public at large. We do not need bureaucracies building “paper curtains” between themselves and the problems they are to solve, to engage in the pastime of ducking into “regulatory trenches,” and to use diversionary tactics to avoid responsibility, resulting in increased stress and duress for the victims of our own creation.

This last paragraph refers to a special case which I outlined for the members, and it leads me to the question of procedures and policies within the Department of Manpower and Immigration, specifically those procedures and policies which relate to individuals who are frequently classified as illegal. Having just engaged in a year-long exchange with all levels of the Department, I have discovered that there are certain problems. The Green Paper recognizes some of them, and this is particularly related to what I would call our failure to define certain specific types of what could be called circumstantial refugees; that is, those we create. Whether this is a Mexican couple who happens to find themselves illegally here, because a Canadian brought them here, abused and exploited them, and then the Immigration department conveniently assists in deporting the victims without adequate retribution on the victimizer. The process is geared in that direction and what I am suggesting is some policies and procedures which would, I think, help to eliminate that. They concern themselves more specifically with the role of the special inquiry.

• 1540

As you all know, there are certain individuals who, if they are brought before a special inquiry, have no right of appeal. As you know, the special inquiry is largely an enabling device that allows the government to deport people who are considered to be nonacceptable, and frequently they are nonacceptable. They may be involved in criminal activity. I have no qualms in that particular question.

But those victims of our own making, it seems to me, get undue treatment, undue harshness and in fact get themselves turfed out. Why, for example, should the Canadian government consider it a threat to national security if a mother wants a nine-year old son to finish his school year? That is related to a specific case that I am involved in.

[Interprétation]

immigrants non-traditionnels. Il est temps qu'une nouvelle Loi sur l'immigration fasse état de la nouvelle réalité qui dirige les affaires nationales et internationales. Les politiques et les procédures doivent refléter le rejet de certaines pratiques anciennes—c'est-à-dire la domination uniculturelle—pour augmenter l'éventail des possibilités concernant les réalités existantes et émergentes. Les «danses folkloriques et les œufs peints» ne doivent plus être que les seuls reflets du multiculturalisme de notre société.

Nous ne pouvons plus permettre que les fonctionnaires de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, malgré les bonnes intentions qui les animent souvent, agissent en qualité d'alliés de ces intérêts qui exploitent les victimes de circonstances qu'elles n'ont pas créées. Nous ne devrions plus tolérer que les fonctionnaires entreprennent des procédures qui dégènèrent en intimidations grossières «des victimes de ces circonstances et du public en général.» Nous n'avons pas besoin de cette bureaucratie qui dresse des «rideaux de formules» entre elle et entre les problèmes qu'elle devrait résoudre, qui pratique la politique de l'autruche et qui utilise des tactiques de détournement pour éviter les responsabilités, ce qui entraîne le stress et l'embaras chez la personne que nous avons nous-mêmes rendue victime.

Le dernier paragraphe relate un cas spécial dont j'ai déjà entretenu les membres de ce Comité et ceci me conduit à aborder la question des procédures et des politiques en vigueur à l'intérieur du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, particulièrement les procédures et les politiques qui touchent les individus qui sont souvent classés dans la catégorie des cas illégaux. Durant une année, j'ai rendu visite à différentes personnes de tous les paliers du Ministère et j'ai découvert l'existence de certains problèmes. Le Livre vert en reconnaît quelques-uns, et en particulier ceux que suscite notre échec à définir certaines catégories de réfugiés que nous pourrions nommer réfugiés de circonstance, c'est-à-dire ceux que nous créons. Qu'il s'agisse d'un couple de mexicains ou d'autres personnes qui sont ici illégalement, parce qu'un Canadien les a amenés ici, a abusé de leur confiance et les a exploités, le ministère de l'Immigration fera en sorte qu'ils soient expulsés sans que la personne qui a amené les victimes au pays soit punie. L'enchaînement des faits se fait de cette façon et je suggère que l'on établisse certaines politiques et procédures visant à interdire ces situations. Cette ligne de conduite et ces politiques visent plus particulièrement l'enquête spéciale.

Comme vous le savez tous, il existe certaines personnes qui n'ont pas le droit d'interjeter appel lorsqu'elles font l'objet d'une enquête spéciale. L'enquête spéciale, vous ne l'ignorez pas constitue, pour une grande part, un moyen pour le gouvernement d'expulser des personnes jugées inacceptables et qui bien souvent le sont. Elles peuvent être impliquées dans une activité criminelle. Je n'ai pas de scrupules en ce qui concerne cette question en particulier.

Par ailleurs, ceux qui sont des victimes par notre faute sont, à mon avis, traités avec injustice et avec une sévérité indue et, de fait, se font expulser. Pourquoi, par exemple, le gouvernement devrait-il voir comme une menace à la sécurité nationale le fait qu'une mère désire que son fils de neuf ans termine l'année scolaire? Cela a trait à un cas particulier dont je m'occupe.